

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le 13 avril à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur BUSSON Patrick, maire.

Etaient présents : Mmes BOURRIER, CANNOT, LE BELLEGO, MARTIN, PILVIN, TENENBAUM
MM. BARIL, BREHIER, BUSSON, DAKYO, HY, LE COMTE, LEVEUF, OUATTARA.

Absente excusée : Mme BRIERE.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Le pouvoir de Mme BRIERE était donné à M. BUSSON.

Secrétaire de séance : Laurent HY

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Il demande aux élus l'adoption en l'état du procès-verbal de la dernière session s'il ne fait l'objet d'aucune remarque ni d'aucune demande de modification.

Aucune objection n'est formulée, le procès-verbal du 16 février 2021 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. FINANCES

1.1. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES – ANNEE 2021 (DELIBERATION N° 01-04-21)

En préambule, Monsieur Le Maire rappelle aux conseillers que dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les communes bénéficient du transfert du taux de TFPB du département (TFPB =Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties).

Ce transfert du foncier bâti du Département et l'application du coefficient correcteur assureront la neutralité de la réforme TH pour les finances des communes.

Au niveau local, il rappelle le maintien des taux d'impositions des taxes directes locales depuis l'année 2019 et propose, compte tenu de la conjoncture actuelle, de reconduire ces taux pour l'année 2021 ajouté pour le TFPB du taux du département.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, vote, à l'unanimité, les taux communaux suivants pour l'année 2021.

44,39 %	→	pour la Taxe du Foncier Bâti
42,69 %	→	pour la Taxe du Foncier non Bâti

1.2. VOTE DU BUDGET PRIMITIF – ANNEE 2021 (DELIBERATION N° 02-04-21)

Monsieur le Maire présente et commente le budget préparé par la commission qui s'est réunie les 9 et 16 mars 2021. Le projet de budget a été transmis le 19 mars 2021 à chaque conseiller municipal.

Les données financières de ce budget sont les suivantes :

En fonctionnement,	Dépenses	:	1 167 950 €
	Recettes	:	1 167 950 €
En investissement,	Dépenses	:	351 083 €
	Recettes	:	351 083 €

Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, le budget primitif 2021.

1.2.1 PARTICIPATION AUX CHARGES FINANCIERES DU SIVHE DE ROGERVILLE - ANNEE 2021 (DELIBERATION N° 03-04-21)

Dans le cadre de son adhésion au Syndicat Intercommunal des Vallées du HAVRE-EST de ROGERVILLE, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'inscrire au compte « 65541 » du budget 2021, une estimation de 27 200 € au titre de sa participation 2021 au SIVHE de ROGERVILLE.

1.2.2 SUBVENTIONS – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2021 (DELIBERATION N° 04-04-21)

Le projet de budget primitif 2021 présenté par Monsieur le Maire intègre des crédits pour l'attribution de subventions de fonctionnement aux organismes publics et aux associations.

Ainsi, il est prévu au projet du budget 2021 d'inscrire des crédits pour :

- Une subvention de fonctionnement au CCAS pour un montant de 1 000 €
- Des subventions de fonctionnement aux associations pour un montant total de 17 480 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'inscrire ces crédits au budget primitif 2021.

1.2.3 SUBVENTION - ASSOCIATION « ACLA LA SOURCE » (DELIBERATION N° 05-04-21)

Monsieur Le Maire rappelle que la collectivité verse annuellement une subvention de fonctionnement à l'association « ACLA LA SOURCE » pour l'organisation du voyage des anciens, du repas des aînés, goûter des aînés ...

Il propose d'inscrire un montant de subvention de 6 000 € pour l'association « A.C.L.A. LA SOURCE », à l'article « 6574 » du budget 2021.

En accord avec le Président de l'association, Monsieur Le Maire propose que ce montant soit réglé en deux échéances,

- Un premier versement de 3 000 € pour le fonctionnement général de l'association, après le vote du budget,
- Un second versement représentant le solde de la subvention, a réglé en fonction des animations qui pourront être organisées dans le second semestre de l'année 2021.

Le Conseil Municipal, approuve, la modalité de versement de cette subvention.

1.2.4.- ACHAT DE CHEQUES CADEAUX POUR RECOMPENSES « CONCOURS PHOTOS » (DELIBERATION N° 06-04-21)

Dans le cadre de l'organisation d'un concours « photos » courant avril 2021, Madame CANNOT, maire adjointe chargée de l'animation a sollicité l'octroi de trois chèques cadeaux pour récompenser les trois premiers lauréats.

Le montant total des récompenses prévues s'élève à deux cents euros.

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'accepter l'achat de chèques cadeaux pour un montant total de deux cents euros et d'imputer cette dépense à l'article 6232 « Fêtes et cérémonies » du budget communal 2021.

1.2.5.- ACQUISITION D'UNE ŒUVRE D'ART (DELIBERATION N° 07-04-21)

Monsieur le Maire rappelle aux élus que M. Olivier Purnot est le propriétaire d'une aquarelle (21*15) datée du 11 novembre 1918 et signée d'Henriette Leveillard. Elle représente la célébration de l'armistice de 1918 fêtée par la foule devant la mairie de Saint Laurent de Brèvedent.

Il a proposé à Monsieur le Maire de l'acquérir pour un montant total de 350 €.

Le Conseil Municipal, accepte, **d'acheter cette aquarelle.**

2. PERSONNEL COMMUNAL

2.1.- MODIFICATION HORAIRE ADJOINT TECHNIQUE – SURVEILLANCE DE CANTINE (DELIBERATION N° 08-04-21)

Monsieur le Maire rappelle que le 19 janvier dernier il a présenté un projet de délibération pour modifier les horaires d'un poste d'adjoint technique, à temps non complet, au 1^{er} mai prochain, pour la surveillance de cantine. Le Comité Technique Intercommunal, dans sa séance du 19/02/2021, a émis un avis favorable à cette augmentation d'horaire.

Il demande donc si le Conseil Municipal valide ce projet ?

Le Conseil municipal, accepte, la proposition de Monsieur le Maire, **qui modifiera l'horaire hebdomadaire de l'adjoint technique, de 4h00 à 9h36 hebdomadaires** (horaire moyennisé).

2.2.- MODIFICATION HORAIRE ADJOINT TECHNIQUE – AGENT DE RESTAURATION (DELIBERATION N° 09-04-21)

Monsieur le Maire explique qu'un adjoint technique à temps non complet, souhaite diminuer son temps de travail annuel de 20 heures sur le ménage d'été au restaurant scolaire et qu'un second adjoint technique à temps non complet, souhaite augmenter son temps de travail annuel de 20 heures sur le ménage d'été au restaurant scolaire.

Ce changement étant inférieur à 10 % du temps de travail, l'avis du Comité Technique Intercommunal n'est pas nécessaire.

Le Conseil municipal, accepte, de **modifier l'horaire hebdomadaire des deux adjoints techniques**, au restaurant scolaire.

	Temps hebdomadaire actuel (en centième d'heure)	Modification du temps hebdomadaire (en centième d'heure)
1 ^{er} agent	24.89	- 0.42
2 ^{ème} agent	22.98	+ 0.42

2.3.- DELIBERATION MODIFIANT LE REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS SUJETIONS EXPERTISE ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) (DELIBERATION N° 10-04-21)

Monsieur le Maire rappelle que le 19 janvier dernier il a présenté un projet de délibération pour modifier le **Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise Engagement Professionnel (RIFSEEP)**.

Cette mise à jour du RIFSEEP mis en place fin 2017, a les objectifs suivants :

- Pouvoir verser le RIFSEEP à un contractuel
- Instituer le CIA
- Revaloriser les plafonds maximum communaux

Le Comité Technique Intercommunal, dans sa séance du 22/03/2021, a émis un avis favorable.

Il demande donc si le conseil municipal valide aussi ce projet

Le Conseil municipal, accepte, de **modifier le régime indemnitaire** tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel applicable aux cadres d'emplois décrits ci-dessus (stagiaires, titulaires et contractuels), à compter du **1er mai 2021 et d'autoriser le Maire** à procéder à toutes formalités afférentes.

2.4.- FIXATION DU TAUX D'AVANCEMENT DE GRADE (DELIBERATION N° 11-04-21)

Monsieur le Maire rappelle que dans la Fonction Publique Territoriale, l'avancement de grade (évolution de grade à l'intérieur du cadre d'emplois) a lieu notamment, par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement et il propose le tableau des effectifs suivant :

Catégorie	Cadre d'Emplois	Grade	Taux en %
C	Adjoint technique	Adjoint Technique principal	100

Le Conseil Municipal, décide de **retenir le taux de promotion** tel que proposé sur le tableau ci-dessus.

3. TRAVAUX DES COMMISSIONS

Commission bois et Espaces Verts (Rapport de Xavier Le Comte)

La campagne d'abattage de bois continue.

Il rappelle que les habitants ou non peuvent récupérer le bois sur autorisation du Maire et pour un prix à la stère récupérée

Commission Scolaire (Rapport de Pierre BREHIER)

Le Conseil d'école qui a eu lieu le 2 avril en comité restreint s'est bien passé. Les enseignantes sont favorables au projet informatique auquel M. Bréhier a inscrit la commune.

Commission Séniors (Rapport de Pierre BREHIER)

La commission n'a pas relevé de personne isolée ou nécessitant une assistance pendant la période que nous traversons.

Néanmoins elle contactera toutes les personnes sensibles s'il y a une canicule.

Commission Cadre de vie (Rapport de Roselyne PILVIN)

Les informations suivantes sont transmises :

Le chantier participatif de l'église va reprendre prochainement.

C'est la période du fleurissement et tous les dons sont les bienvenus pour y contribuer

Commission Animations-Informations A.I.C.O. (Rapport de Claudine CANNOT)

- Le concours photos sur le thème « Le printemps à ST LAURENT », est lancé.
- Le « St Laurent en bref » a bien été distribué
- La collection sur « la seconde guerre mondiale » d'un jeune saint-laurentais va être exposée au gymnase.
- Dans le cadre de la saison culturelle proposée par « Métropole en scène », le spectacle gratuit évoqué par Mme CANNOT lors du dernier Conseil Municipal aura lieu le 23 juillet à 18 heures. Il nécessitera de la préparation, la commission aura donc besoin d'aide de la part des élus.

Commission Urbanisme (Rapport de Laurent BARIL)

Les travaux de préparation du futur PLUi ont démarré, pour l'instant en présentiel pour un membre par commune et en visio conférence pour un second. Monsieur BARIL insiste sur l'importance pour les communes de s'impliquer à ces travaux de concertation.

4. QUESTIONS DIVERSES

M. Jean-Baptiste LEVEUF rappelle que la commission a travaillé sur l'achat d'un panneau informatique et que comme indiqué lors de la présentation du budget, aujourd'hui elle étudie plusieurs offres de location.

Il est en charge de mener l'étude comparative des devis réceptionnés. Il rappelle l'utilité d'un panneau outdoor pour la commune et quel type d'informations peuvent y être mises par la Municipalité.

Il complète en indiquant que ce média est différent de celui par smartphone qui nécessite un engagement.

Les deux sont complémentaires

Mme Laurence MARTIN demande si l'abattage des arbres chez les administrés nécessite une démarche particulière ?

A cette question Monsieur le Maire répond qu'il est nécessaire de faire une demande préalable pour ce genre de travaux.

Pour les élections départementales et régionales, à l'heure actuelle, plutôt les dimanche 20 et 27 juin 2021, M. le Maire demande la disponibilité des élus pour tenir le bureau de vote.

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal remercient Marie-Françoise QUONIAM pour ses 33 années passées au sein de la collectivité et lui souhaitent une très bonne retraite.

PROCHAINES REUNIONS :

Conseil Municipal

🕒	Mardi 25 mai 2021	à 18h30
🕒	Mardi 29 juin 2021	à 18h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h16.